

Forêt urbaine – Fond de la coopérative pour l’entretien des arbres

La coopérative accorde un budget de 8 000 \$ par année pour l’entretien et la plantation d’arbres. C’est premier arrivé, premier servi, sauf lorsqu’il est question de sécurité.

Dans un premier temps, consultez le bottin fournisseur de la coopérative (disponible sur le site internet), et contacter l’arboriculteur de votre choix

1. Prendre rendez-vous avec lui en mentionnant vos besoins;
2. Lui demander une soumission;
3. Faire parvenir au bureau (Sonia) la soumission **pour autorisation**, cela peut se faire par courriel;
4. Par la suite, si la dépense est autorisée, vous pouvez procéder aux travaux - contacter l’arboriculteur – **faire un bon de commande**;
5. Venir porter le bon de commande au bureau

Si vous avez des questions, n’hésitez pas à appeler au bureau